



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 06 février 2024

### ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE COMMUNE DE LUGARDE

Par arrêté préfectoral n°2024-151 en date du 23 janvier 2024, les électeurs de la commune de Lugarde sont convoqués aux fins de procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux. Le scrutin se déroulera le dimanche 17 mars 2024 pour le 1<sup>er</sup> tour et en cas de second tour, le dimanche 24 mars.

Les déclarations de candidature sont à déposer à la sous-préfecture de Saint-Flour, aux dates et heures suivantes :

- Du lundi 26 février 2024 au mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h
- Jeudi 29 février 2024 de 9h à 12h et de 14h à 18h

En cas de second tour, et seulement dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu au moins quatre candidatures enregistrées pour le premier tour, les déclarations de candidature seront réceptionnées en sous-préfecture de Saint-Flour :

- Lundi 18 mars 2024 de 9h à 12h
- Mardi 19 mars 2024 de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC